

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX

Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023

Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)

Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 44/2023 – LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE –
LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Considérant que lors de la séance du 27 avril 2022, le Conseil Municipal a lancé une consultation pour une étude de faisabilité du lotissement de la Chènevrière (délibération 26/2022),

Considérant que lors de la séance du 15 juin 2022 :

Le Conseil Municipal a créé un budget annexe du lotissement de la Chènevrière (délibération 32/2022),

Le Conseil Municipal a acheté les parcelles cadastrées section AB n°475-498-557 pour une partie du futur lotissement (délibération 33/2022)

Considérant que lors de la séance du 6 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de confier l'étude de faisabilité du lotissement au bureau d'études SETUR (délibération 47/2022)

Considérant que lors de la séance du 25 janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé de retenir un scénario d'aménagement du lotissement de la Chènevrière,

Considérant que lors de la séance du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de faisabilité établie par le bureau d'étude SETUR (délibération 28/2023),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le dossier de consultation du maître d'œuvre pour la création du lotissement de la Chènevère, présenté par Monsieur Le Maire.**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet.**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Mme CHARMEUX, M. VIDELOUP)

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 6 juin 2023
et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 6 juin 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh